

**APPELS A CANDIDATURES DANS UNE FONCTION D'EDUCATEUR/EDUCATRICE – ECONOMOME DANS
UNE ECOLE SECONDAIRE ORDINAIRE (2 emplois mi-temps à pourvoir)****Coordonnées du Pouvoir Organisateur :**

Nom : Enseignement Secondaire Catholique de la Vallée Bailly ASBL

Adresse : 102, rue de la Vallée Bailly 1420 Braine-l'Alleud

Coordonnées de l'école :

Nom : Institut de la Vallée Bailly

Adresse : 102, rue de la Vallée Bailly 1420 Braine-l'Alleud

Site web : www.valleebailly.be

Nature des emplois :

emploi A dit "comptable": à mi-temps, définitivement vacant, appelé à devenir à temps plein en mars 2027

emploi B dit "économome": à mi-temps, définitivement vacant (sur DPPR)

Date présumée d'entrée en fonction : 3 novembre 2026

Destinataires de l'appel: toute personne entrant dans les conditions d'accès à la fonction (appel interne et externe)

Les dossiers de candidature doivent être **envoyés, au plus tard le jeudi 8 octobre à 18h00**

- par envoi électronique avec accusé de réception ;

- à l'attention de Madame Goethals, Directrice, m.goethals@valleebailly.be et de Madame Boulenger, Administratrice, à l'adresse anne.boulenger@skynet.be

Le dossier de candidature comportera:

- une lettre de motivation de 2 à 3 pages dans laquelle sera précisé l'emploi (A ou B) visé et seront exposées la vision de la fonction et les motivations,

- un curriculum vitae récent et détaillé,

- le cas échéant, une copie des attestations de réussite obtenues dans le cadre de la formation spécifique,

- le cas échéant, une attestation d'équivalence pour les diplômes et titres obtenus hors FWB.

Coordonnées de la personne-ressource auprès de laquelle des renseignements complémentaires peuvent être obtenus : Madame Goethals, Directrice, m.goethals@valleebailly.be

Après analyse des dossiers de candidatures, les personnes retenues seront **auditionnées le mercredi 14 octobre entre 11h00 et 15h00.**

Caractéristiques de l'école:

Notre Institut est un établissement d'enseignement secondaire constitué de 2 écoles, à savoir, une école d'enseignement général (fase 568) et une école d'enseignement technique (fase 571). Elle dépend de la congrégation des Filles de Marie.

Quatre mots synthétisent leur action : en avance sur le temps, pouvoir être ce que l'on est, trouver sa voie, vivre une vie pleine d'espérance.

Cette structure particulière (enseignement général et technique) nous donne la possibilité d'organiser les 5 filières de l'enseignement :

- L'enseignement général de transition
- L'enseignement technique de transition
- L'enseignement technique de qualification
- L'enseignement professionnel
- L'enseignement professionnel en alternance (école coopérante).

L'institut est organisé comme une seule école dans laquelle se côtoient les élèves de toutes les filières. L'équipe de direction se compose d'un Directeur, d'une Directrice et de deux Directrices adjointes.

Les deux directions travaillent en étroite collaboration, chaque membre de l'équipe de direction ayant des attributions bien définies.

L'organisation est transversale et répond aux besoins des deux écoles vues comme un seul établissement.

Nos priorités sont l'accompagnement pédagogique en alliant l'excellence de la formation, l'élaboration du projet personnel et l'orientation.

Depuis toujours, notre école se veut ouverte aux nouvelles idées et au monde extérieur. L'élève est au centre de nos préoccupations.

Nous ne vivons pas repliés sur nous-mêmes, nous travaillons en réseau avec des organismes extérieurs comme l'AMO de Braine-l'Alleud: Color'Ados, le planning familial, le CPMS, le PSE, l'école à domicile, l'école à l'hôpital, le service jeunesse de la police.

Notre public est hétérogène, d'origine sociale, économique et culturelle différente. Il est globalement stable, la grande majorité de nos élèves font toute leur scolarité chez nous.

Annexes :

- Annexe 1 : Conditions d'accès à la fonction.
- Annexe 2 : Profil de fonction établi par le Pouvoir organisateur.
- Annexe 3 : Titres de capacité.

Annexe 1. Conditions d'accès à la fonction

La fonction d'éducateur-économiste est accessible :

- I. Soit dans le respect des conditions visées à l'article 44 du décret du 6 juin 1994, à l'article 54sexies du décret du 1^{er} février 1993 ou à l'article 8 §1^{er}, 1° et 8 § 2 du décret du 4 janvier 1999 (accès réservé aux personnes remplissant les conditions de titre, notamment, mentionnées au point I. ci-dessous).

I. Les conditions légales d'accès à la fonction, à titre temporaire

Le/la candidat/e doit répondre aux conditions suivantes :

- 1° Jouir des droits civils et politiques ;
- 2° Être porteur d'un des titres de capacité figurant dans l'AGCF du 14 mai 2009 fixant la liste des titres requis pour les fonctions d'éducateur-économiste et de secrétaire de direction dans les établissements d'enseignement libres subventionnés et officiels subventionnés et de comptable dans les établissements d'enseignement organisés par la Communauté française ;
- 3° Satisfaire aux dispositions légales et réglementaires relatives au régime linguistique ;
- 4° Être de conduite irréprochable ;
- 5° Satisfaire aux lois sur la milice ;
- 6° Avoir répondu à l'appel à candidatures.

- II. Soit dans le respect des conditions visées à l'article 42 §1^{er} du décret du 6 juin 1994, à l'article 53 §1^{er} du décret du 1^{er} février 1993 ou à l'article 8 §2 alinéa 2 du décret du 4 janvier 1999 (accès réservé aux éducateurs en place, dans le respect des conditions mentionnées au point II ci-dessous).

II. Conditions légales d'accès à la fonction à titre temporaire :

- 1° Avoir acquis une ancienneté de service de trois ans au sein de l'enseignement organisé ou subventionné par la Communauté française, dans une des fonctions de la catégorie du personnel auxiliaire d'éducation ;
- 2° Être titulaire, dans un pouvoir organisateur de l'enseignement organisé ou subventionné par la Communauté française, avant cet engagement, d'une ou de plusieurs fonctions donnant accès à la fonction de sélection à conférer, ou conformément à l'article 12quinquies du décret du 4 janvier 1999 (pour l'enseignement organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles) ou conformément au tableau qui suit (pour l'enseignement subventionné par la Communauté française) ;
- 3° Être porteur d'un titre de capacité conformément au tableau ci-dessous ;
- 4° Avoir répondu à l'appel à candidatures.

Fonction de sélection	Fonction exercée	Titres
Educateur-Économe dans l'enseignement secondaire de plein exercice	Educateur	Un des titres requis ou suffisants pour la fonction d'Educateur
Educateur-économe dans l'enseignement de promotion sociale	Educateur-secrétaire	Un des titres requis ou suffisants pour la fonction d'Educateur-secrétaire

Annexe 2 : Profil de fonction

La personne recherchée pour l'emploi A "comptable" disposera **en particulier** des aptitudes ci-dessous :

- de très bonnes connaissances en comptabilité générale en partie double ;
- d'une bonne maîtrise de logiciels de comptabilité générale et analytique. La maîtrise des logiciels ProEco et Bob est un atout ;
- d'une bonne maîtrise de logiciels du type Word, Outlook et Excel ;
- d'une expérience d'utilisation d'Internet dans un contexte de comptabilité.
- d'une motivation et un dynamisme faisant preuve d'un souci de formation continuée ;
- d'une capacité d'écoute, de décision et de prise d'initiatives concertées ;
- d'une capacité à collaborer avec le réviseur d'entreprise et l'administrateur trésorier de l'ASBL.

Le référentiel des missions

1° La production de sens (commun à l'emploi A "comptable" et l'emploi B "économe")

1. Adhérer aux valeurs sur lesquelles se fonde l'action pédagogique et éducative développée dans le cadre du projet du PO, en référence à ces valeurs ainsi que, selon le cas, aux missions prioritaires et particulières du système éducatif de la Communauté française.
2. S'intégrer à la vie scolaire. Maintenir des contacts réguliers avec l'ensemble des membres du personnel.
3. Mettre ses compétences au service des objectifs visés par le projet pédagogique, éducatif et d'établissement propre au réseau libre catholique.

2° La gestion des ressources humaines (commun à l'emploi A "comptable" et l'emploi B "économe")

1. Être responsable de la gestion administrative du personnel ouvrier et employé non-subventionné, ce qui comprend les relations avec le secrétariat social et la bonne application des législations sociales et fiscales, le paiement des salaires et des pécules de vacances, les assurances. Veiller au respect du règlement de travail.
2. Assurer la motivation, la cohésion et la mise en valeur du personnel et de l'équipe sous sa responsabilité.

3° L'information et la communication interne et externe (commun à l'emploi A "comptable" et l'emploi B "économe")

1. Soigner la communication avec l'équipe de direction, le réviseur, les enseignants, les parents et le personnel sous sa responsabilité.
2. S'informer régulièrement et développer un réseau d'interlocuteurs y compris dans les fonctions similaires des autres écoles.
3. Traiter la correspondance relative à ses missions.
4. Gérer les contacts avec les corps de métiers appelés pour des travaux d'entretien et de réparation ; les contacts avec les administrations locales (pompiers, commune, police) dans le cadre de sa fonction.
5. Gérer les relations avec les fournisseurs extérieurs.

4° La gestion matérielle (majeure pour l'emploi A "comptable" et mineure pour l'emploi B "économe")

1. Gérer l'achat du matériel et de l'équipement dont le matériel didactique ; l'achat de consommables et des fournitures ainsi que la gestion des stocks.
2. Surveiller l'état du matériel, de l'équipement, des locaux et bâtiments, sur base des constats et remarques du conseiller en prévention. Assurer leur entretien et les réparations à effectuer.
3. Assurer la gestion matérielle des bâtiments scolaires (Etudes de marché, achats, suivi de l'état d'avancement des investissements et notamment les travaux d'aménagement du site et les constructions, les programmes de subventionnement ...).
4. Etablir les dossiers, analyser et comparer les offres de différents fournisseurs dans le respect des règles et procédures relatives aux marchés publics, élaborer des propositions de choix pour le PO et la direction, en particulier pour les marchés non-prévus par la Centrale de Marché. Négocier ou renégocier les contrats en accord avec le PO et la direction.
5. Gérer la comptabilité de l'école en ce compris les activités extrascolaires (Par ex. : marche parrainée, location des locaux à des tiers ...).
6. Etablir les dossiers en ce qui concerne les remboursements de frais de transport des membres du personnel dans le cadre de leur fonction.

5° La gestion financière (majeure pour l'emploi A "comptable" / mineure pour l'emploi B "économe")

1. Assurer la gestion comptable de l'établissement scolaire. Celle-ci comprend : l'établissement des ordres de paiement des dépenses, la tenue de la caisse, la perception et la vérification des rentrées, la facturation aux parents d'élèves et aux tiers, le suivi des rappels de paiements, les recouvrements, les comptes de clôture.
2. Assurer la comptabilité journalière : encodage des factures et des recettes dans le logiciel comptable préconisé ; suivi de la trésorerie et des comptes bancaires, encodage des opérations diverses.
3. Surveiller la bonne tenue de la comptabilité et se charger de la préparation des comptes annuels et de tous les autres documents comptables (comptes de résultats, bilans, consolidation, décompte final ...) à fournir aux tiers. Conserver les archives comptables.
4. Etablir des budgets annuels et pluriannuels en coordination avec le PO et la direction.

5. Réaliser une analyse financière mensuelle par rapport au budget et par rapport aux exercices antérieurs.
6. Examiner la capacité financière à réaliser des investissements et la capacité de l'établissement à supporter les charges financières liées à ces investissements, en coordination avec le PO et la direction. Le cas échéant, faire appel aux Services du SeGEC.
7. Justifier l'utilisation des subventions et remplir toutes les obligations en matière de fiscalité. Assurer toute démarche administrative exigée par sa fonction.
8. Autoriser les dépenses dans les limites du mandat qui lui sont confié en la matière par la direction et le PO.
9. Analyser les prix du marché.
10. Rassembler et traiter la documentation nécessaire à l'établissement des comptes et budgets annuels.
11. Assurer la coordination administrative avec le courtier d'assurances, les institutions financières, le pouvoir subsidiant et le réviseur.
12. Assurer le suivi des contrats de maintenance et de services.
13. Contrôler la cohérence et la légalité du travail effectué par le secrétariat social.
14. Gérer les assurances : obtenir les meilleures conditions, revoir régulièrement les couvertures, suivre les dossiers en cas de sinistre.
15. Assister aux réunions financières du Conseil d'Entreprise et de l'Organe d'Administration pour y présenter les résultats, les actions à entreprendre pour respecter le budget.
16. Assurer le suivi des dossiers de fonctionnement et autres, les dossiers de subventionnement des bâtiments scolaires...
17. Assurer le suivi financier des activités (subventions et hors-subventions) de l'établissement. Etudier la rentabilité de ces activités.
18. Constituer, introduire et assurer le suivi des dossiers de financement complémentaire.

6° La planification et gestion du développement personnel (commun à l'emploi A "comptable" et l'emploi B "économe")

1. S'enrichir de nouvelles idées, compétences et connaissances.
2. Avoir des entretiens de fonctionnement réguliers avec la direction, en référence à sa lettre de mission et à son auto-évaluation.
3. Auto-évaluer régulièrement son fonctionnement professionnel et tirer de nouvelles lignes d'action ou de comportement.
4. Mettre à jour régulièrement ses connaissances juridiques, comptables et financières en participant aux formations organisées par le réseau. Acquérir les attestations de formation initiale des économes dans un délai de 2 ans.

La liste des compétences attendues dans l'exercice de la fonction d'économe comprend :

La liste des compétences comportementales obligatoires:

1. Analyser l'information
2. Résoudre les problèmes
3. Travailler en équipe

4. S'adapter
5. Faire preuve de fiabilité
6. Avoir le sens de l'écoute et de la communication

La liste des compétences comportementales et techniques attendues

1° Être exemplaire et capable de produire du sens

	Niveau de maîtrise	Pondération
a. Être cohérent dans ses principes, ses valeurs et son comportement, avoir le sens de l'intérêt général, observer un devoir de réserve et de discrétion. Faire preuve de loyauté et respecter la dignité de la fonction. Faire preuve de fiabilité.	B	5
b. Connaître et promouvoir les missions du système éducatif en Communauté française.	B	
c. Promouvoir les missions de l'école chrétienne, les projets éducatif et pédagogique de son Pouvoir organisateur et être à même de les porter loyalement.	B	
d. Faire preuve de maîtrise de soi, savoir gérer son stress et ses émotions, surmonter les échecs et les difficultés. S'adapter.	B	
e. Être conscient de ses forces et points de développement, articuler un plan de développement personnel en lien avec sa fonction et en conformité avec sa lettre de mission.	B	5
f. Acquérir une méthode de travail adéquate. Respecter les délais et échéances ; établir des priorités. Faire preuve d'organisation en cohérence avec la vie de l'école.	B	10

2° Participer au pilotage de l'école au jour le jour

	Niveau de maîtrise	Pondération
a. Résoudre des problèmes. Prendre des décisions, dans le cadre de sa délégation, et s'y tenir après avoir instruit la question à trancher et/ou au terme d'un processus participatif.	B	10

b. Organiser, dans le cadre de sa délégation, les services des membres du personnel ouvrier et employé, au jour le jour, en conformité avec la législation sociale.	A	
c. Gérer différents types de réunions.	B	
d. Maîtriser les techniques de communication tant orale qu'écrite en les adaptant aux interlocuteurs.	B	
e. Comprendre les aspects juridiques et économiques relatifs à la gestion financière et matérielle d'un établissement scolaire y compris les marchés publics.	C	Emploi A: 15 Emploi B: 5
f. Maîtriser les principes de comptabilité générale et de gestion ; établir des comptes et budgets au sein d'une ASBL d'enseignement. Analyser un devis, des offres de fournisseurs.	C	Emploi A: 15 Emploi B: 5
g. Pouvoir utiliser les outils informatiques liés à la fonction : logiciels bureautiques de base et logiciels spécifiques à la gestion économique et financière d'un établissement scolaire.	C	Emploi A: 15 Emploi B: 5
h. Maîtriser les techniques de base dans la gestion des bâtiments, les équipements, le suivi de travaux et les programmes de subventionnement.	B	10
i. Être sensible à la sécurité et au bien-être au travail.	B	

3° Soutenir une dynamique d'amélioration continue de l'école

	Niveau de maîtrise	Pondération
a. Analyser l'information. Observer d'une manière objective et analyser le fonctionnement de son école sur le plan matériel et financier en vue, le cas échéant, de dégager des pistes d'actions alternatives, en collaboration avec la direction.	C	10
b. Développer, stimuler ou soutenir les pratiques innovantes. Cultiver la curiosité.	B	
c. Participer à une culture de travail collaboratif et d'échanges de bonnes pratiques en interne et en externe.	B	

d. Collaborer avec les partenaires extérieurs en fonction des délégations reçues.	B	
---	---	--

4° Travailler en équipe au service de l'école

	Niveau de maîtrise	Pondération
a. Avoir le sens de l'écoute et de la communication ; manifester de l'empathie, de l'enthousiasme et de la reconnaissance. Agir en confiance.	B	
b. S'intégrer et travailler en équipe . Gérer des équipes sous la délégation de la direction.	B	5
c. Prévenir et gérer les conflits.	B	
d. Gérer les attentes et objectifs pour les membres du personnel sous sa responsabilité, dans le cadre de sa délégation ; analyser leurs forces/faiblesses et leur donner du feedback, définir et gérer une stratégie de formation.	A	

Légende des niveaux de maîtrise des compétences

1° Niveau de maîtrise (A) : aptitude à acquérir la compétence → Avoir des notions théoriques ; avoir une connaissance, une compréhension.

2° Niveau de maîtrise (B) : élémentaire → Agir de façon réactive ; agir avec un accompagnement.

3° Niveau de maîtrise (C) : intermédiaire → Agir de façon proactive ; agir de façon autonome.

4° Niveau de maîtrise (D) : avancé → Ajouter des propositions créatives ; faire preuve d'anticipation.

Annexe 3. Titres de capacité (AGCF 14 mai 2009)

1) Diplômes de l'enseignement supérieur universitaire	
1 ^{er} cycle	2 ^e cycle
▪ Candidat/bachelier en ○ sciences de gestion ○ sciences économiques ○ sciences économiques et de gestion ○ ingénieur de gestion ○ ingénieur commercial	▪ Licence/licencié/maitre/maîtrise/master en ○ sciences de gestion ○ sciences économiques ○ sciences économiques et de gestion ○ gestion de l'entreprise ▪ (Master) Ingénieur de gestion ▪ (Master) Ingénieur commercial

2) Diplômes de l'enseignement supérieur non universitaire de plein exercice de type court
▪ Gradué/graduat/bachelier en ○ comptabilité-administration

○ comptabilité ○ marketing ○ commerce extérieur ○ commerce ○ management ○ marketing-management ○ sciences commerciales et administratives ▪ AESI/Bachelier AESI dans les (sous-)sections ○ commerce ○ sciences économiques et sciences économiques appliquées	
3) Diplômes de l'enseignement supérieur non universitaire de plein exercice de type long	
1^{er} cycle	2^e cycle
▪ Candidat en sciences commerciales ▪ Bachelier en gestion de l'entreprise ▪ Candidat/bachelier ingénieur commercial	▪ Licencié/master en sciences commerciales ▪ Master en gestion de l'entreprise ▪ (Master) Ingénieur commercial

4) Diplômes de l'enseignement supérieur de promotion sociale de type court de régime 1
▪ Gradué/graduat/bachelier en ○ comptabilité ○ marketing ○ marketing-management ○ management ○ gestion-marketing ○ commerce extérieur ○ commerce ○ sciences commerciales et administratives

Et leurs variantes actuelles

(Bachelier)-AESI commerce	V148
(Bachelier)-AESI en sciences économiques	V148
(Bachelier)-AESI sciences économiques et sciences économiques appliquées	V148
Candidat en économie commerciale (PE-TL)	V142
Candidat en sciences économiques appliquées (PE-TL)	V142
Candidat en sciences économiques et sociales (PE-TL)	V142
Candidat en sciences économiques, sociales et politiques (PE-TL)	V142
ESEC : marketing (PS-TC)	V156
Graduat en comptabilité informatique de gestion et expertise (PS)	V154
Gradué en comptabilité, expertise, audit et gestion (PS)	V154
Gradué en comptabilité et informatique des gestion (PS)	V154
Gradué : distribution - marketing (PE-TC)	V156
Gradué : gestion - marketing (PE-TC)	V156
Gradué : marketing - gestion commerciale (PE-TC)	V156
Gradué en comptabilité informatique de gestion et expertise (PS)	V154
Gradué en distribution - marketing (PE-TC et PS)	V156
Gradué en distribution (PE-TC)	V156
Gradué en distribution commerce extérieur (PE-TC)	V156

Gradué en distribution et marketing (PE-TC)	V156
Gradué en gestion - marketing (PS-TC)	V156
Gradué expert-comptable (PS)	V154
Ingénieur commercial et de gestion (PE-TL)	V136
Licence en administration des affaires (PE-TL)	V135
Licence en administration et gestion (PE-TL)	V135
Licence en sciences actuarielles (PE-TL)	V135
Licence en sciences commerciales et administratives (PE-TL)	V135
Licence en sciences commerciales et consulaires (PE-TL)	V135
Licence en sciences commerciales et financières (PE-TL)	V135
Licence en sciences économiques appliquées (PE-TL)	V135
Licence en sciences économiques et sociales (PE-TL)	V135
Licence post-universitaire en sciences économiques et sociales (PE-TL)	V134
Maître en administration et gestion (PE-TL)	V135
Maître en sciences économiques appliquées (PE-TL)	V135
Maîtrise en administration des affaires (finances, banques, assurances) (PE-TL)	V135
Maîtrise en administration et gestion	V135
Maîtrise en sciences économiques et sociales (PE-TL)	V134
Master en sciences actuarielles (PE-TL)	V135
Technicien supérieur en comptabilité - administration (PE-TC)	V154
Technicien supérieur en comptabilité (PE-TC)	V154
Technicien supérieur en distribution (PE-TC)	V156
Technicien supérieur en distribution et marketing (PE-TC)	V156